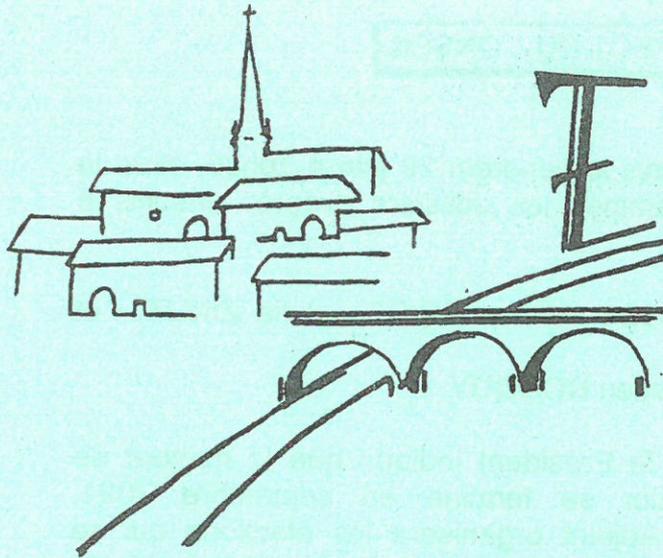


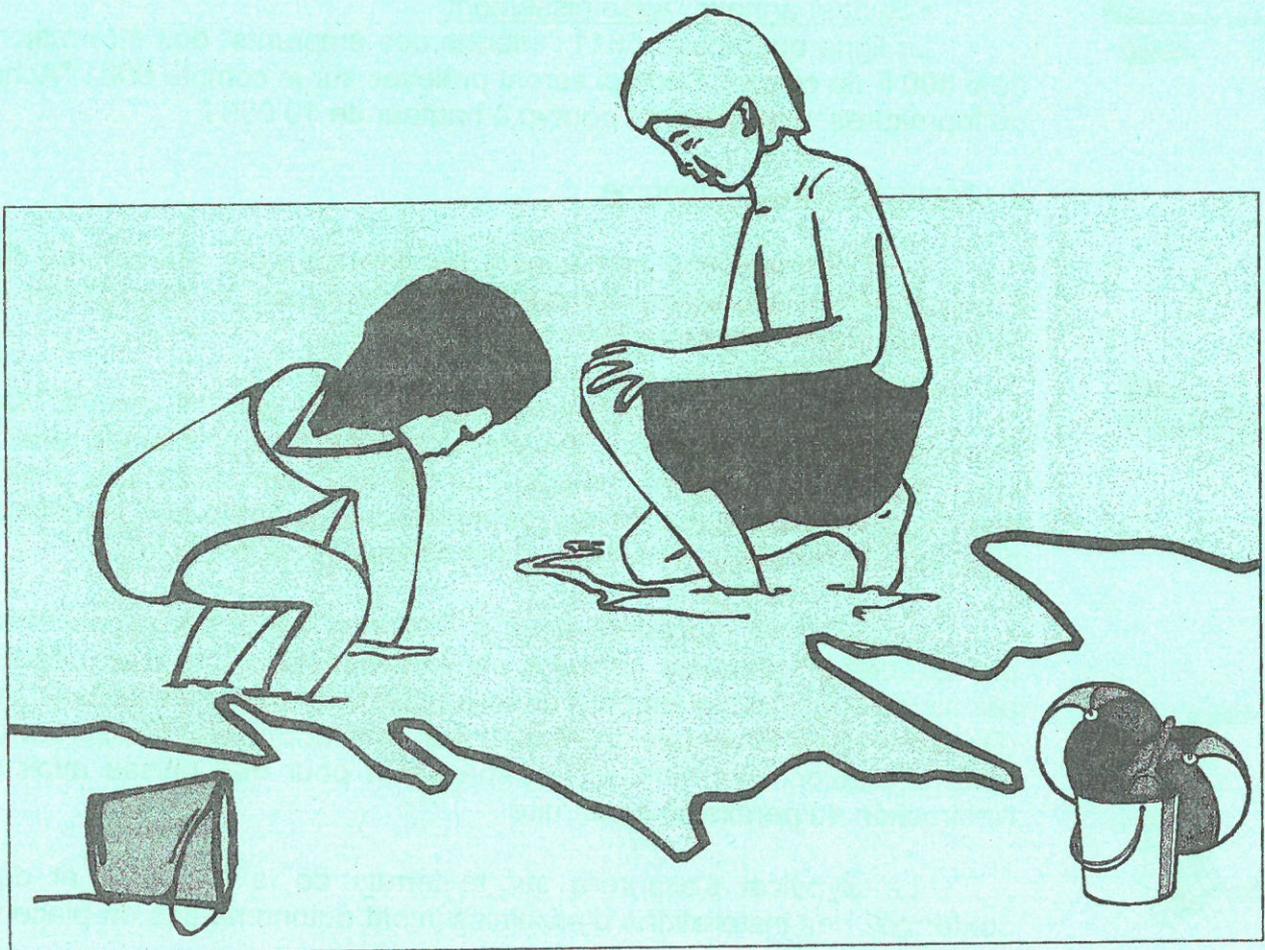
Entre Nous



COMMUNE
DE THIAVILLE SUR MEURTHE

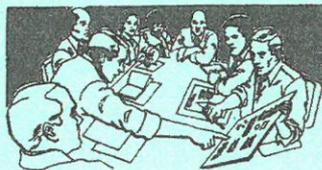
Bulletin Mensuel d'Information

JUILLET 2001 N°402



EN DIRECT DU CONSEIL

Les conseillers étaient réunis le vendredi 29 juin à 20h30, sous la présidence du Maire et ont examinés les dossiers ci-après, inscrits à l'ordre du jour.



Excusés : Evelyne GEORGES, Michel POIREL, Julie ZINUTTI et Aurélien POIREL.

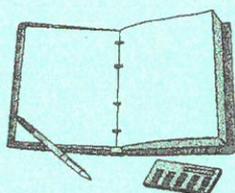
Absent non excusé : Sébastien RONQUY

Avant d'ouvrir la séance, le Président indique que le mandat de l'actuel Conseil Municipal Junior se termine en septembre 2001. Monsieur Dominique THIRIET, Adjoint organisera les élections qui se dérouleront en octobre en vue de désigner pour 3 ans les nouveaux élus junior.

1. Opérations comptables

• Budget "eau"

Une erreur dans la transcription implique d'opérer la régularisation utile ramenant l'excédent d'exploitation à reporter à 15 460 F au budget 2001 au lieu de 51545,75 F inscrits.



• Budget annexe "Assainissement"

La ligne budgétaire 6611 "Intérêts des emprunts" doit être majorée de 6 600 F de crédits. Ceux-ci seront prélevés sur le compte 6061 "Achats de fournitures" actuellement pourvu à hauteur de 10 000 F.

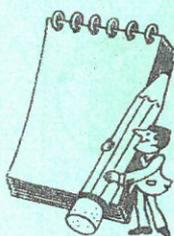
2. Assainissement autonome

Le Conseil donne son accord de principe pour adhérer au futur Syndicat Mixte Départemental en cours de création à l'Association des Maires de Meurthe et Moselle.



Les principales fonctions de ce nouveau service seront l'aide, l'assistance, le conseil auprès des élus concernant les problèmes relatifs à l'eau et à l'assainissement, mais surtout dès le 1^{er} janvier 2002 la prise en charge, pour les communes qui adhéreront, le contrôle des installations d'assainissement autonome (lequel est obligatoire de par la loi).

Le Syndicat procédera donc à l'examen des propositions émises par le bureau spécialisé consulté par le propriétaire lors d'un dépôt de permis de construire et émettra un avis puisque les services de la DDASS (Direction Départementale de l'Action Sanitaire et Sociale) n'assurent plus cette prestation. Cet avis est indispensable pour que puisse avoir lieu l'instruction du permis de construire.



Le Syndicat s'assurera sur le terrain de la présence et de la conformité des installations d'assainissement autonome mis en place lors de la construction.

Il établira la liste des installations (récentes et anciennes) à contrôler qu'il soumettra au Maire au préalable (base : un contrôle tous les 2 ans) et procédera grâce à des contrôleurs formés à cet effet au dit contrôle.

Il recouvrera auprès de la commune les sommes dues au titre de ce contrôle.

L'adhésion au Syndicat comme les frais de contrôle seront calculés au plus juste et seraient a priori de 7 Euros par installation avec un minimum de 75 Euros par an et par commune.

Les propriétaires d'installations d'assainissement autonome auraient donc à régler (sauf décision autre de la commune) le montant du contrôle (environ 75 Euros tous les 2 ans) et un prorata des droits d'adhésion. Bien évidemment, les frais d'entretien de leur système d'épuration, en cas de mauvais fonctionnement, sont à leur charge et sont à effectuer par l'entreprise de leur choix. Hormis ces frais, il n'y a pas lieu à facturation pour utilisation du réseau d'assainissement puisqu'ils n'y sont pas raccordés.

3. Ecoles

- Les 3 classes restent ouvertes à la rentrée de septembre.

- Transport d'élèves

44 enfants (14 Thiaville – Lachapelle et 30 Azerailles) ont pris le même bus pour se rendre à Vittel. Comme convenu entre les enseignantes des 2 communes, les frais sont à partager au prorata du nombre d'enfants. La Commune de Thiaville ayant payé la totalité de la facture (2240 F) le Conseil autorise le Maire à mettre en recouvrement auprès d'Azerailles le montant de 1 527 F dus.

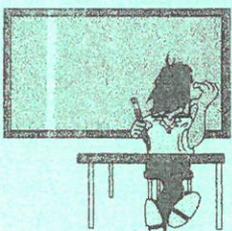
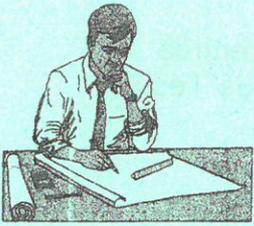
- Cantine

Les élus décident de ne plus facturer aux parents le droit de garderie pour les enfants qui prennent leur repas à la cantine.

Seul le prix du repas tel qu'il nous est facturé par le Collège de Baccarat sera facturé. Sauf majoration du tarif par le Collège, à compter du 1^{er} janvier 2002, le prix payé sera de 3 Euros (19,67 F) au lieu de 25,80 F actuellement.

- Aide aux devoirs

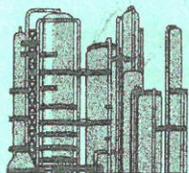
Pour répondre à la demande formulée par Madame la Présidente de l'Association "Les Amis de l'Ecole" qui souhaite organiser une "aide aux devoirs" pendant la période de garderie du soir, les élus acceptent le principe d'une participation financière à ce service, en complément au prix payé par les parents. Le montant exact qui serait réglé par la commune sera définitivement arrêté dès que la faisabilité et les modalités pratiques de ce nouveau service seront arrêtées par l'Association "Les Amis de l'Ecole".



• Enseignantes

Mademoiselle Carole MAZOYER continuera, dès la rentrée de septembre, d'enseigner à Thiaville et d'assurer la direction de l'école. La désignation de ses deux collègues est imminente.

4. Convention avec GAZ DE FRANCE



Le Maire est autorisé par le Conseil à signer avec GDF la convention relative au branchement de la canalisation d'arrivée du gaz dès maintenant à la grande salle puis au branchement ultérieur d'autres bâtiments communaux, dans les années à venir.

5. Association des Communes Forestières



Le Conseil désigne pour siéger au Conseil d'Administration :
2 titulaires : Monsieur Pierre CATHERINE
Monsieur Michel GEORGES

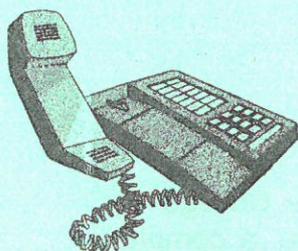
1 suppléant : Monsieur Sylvain BARP

6. Chantier d'insertion intercommunal



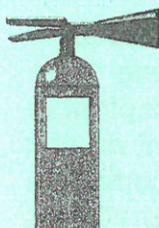
Le Conseil renouvelle son accord de principe et précise que les travaux possibles, en forêt, qui pourraient être confiés à ce chantier, seraient pour 2002 de l'ordre de 15 000 F (adhésion, à chiffrer, non comprise).

7. France Télécom



L'installation actuelle est particulièrement obsolète et une étude a été demandée à France Télécom, compatible avec nos besoins et nos moyens (3 700 F HT). Cependant, compte tenu des remarques faites par la Commission de Sécurité lors de sa visite de l'Eglise et de l'obligation d'équiper désormais chaque lieu recevant du public d'un téléphone fixe permettant l'appel des services de secours, les élus chargent Monsieur THIRIET, Adjoint de reprendre la négociation avec France Télécom. A équiper : salle St Joseph pour l'Eglise, annexe du Foyer Rural, Foyer Rural et Grande Salle.

8. Extincteurs



Le contrat d'entretien annuel est confié à la Société HAAS à Jarville. Par ailleurs, pour répondre à de nouvelles normes, le remplacement de plusieurs appareils est nécessaire. Enfin, les divers extincteurs qui seront indispensables pour la grande salle sont acquis. Le parc total pour l'ensemble des bâtiments communaux est de 23 extincteurs.

9. Forêts



Une nouvelle délibération est prise concernant le nettoyage de la parcelle 3 (11ha 46) à la demande de la D.D.A.F. des Vosges pour laquelle la procédure n'est pas identique à celle pratiquée en Meurthe et Moselle.

10. Remembrement – Travaux connexes

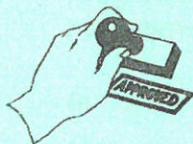
Le Conseil accepte le programme de travaux connexes proposé par la D.D.A.F., pour notre commune. A savoir :

- Chemin du Saussi : empiérement sur 0,40, largeur 3,50 m sur 260 ml
- Chemin du Saussi : empiérement sur 0,40, largeur 3,50 m sur 115 ml
- Equerre derrière la Rue Paradis, empiérement sur 0,40, largeur 3,50 m sur 115 ml
- Chemin du Craincy : rechargement sur 0,20, largeur 3m sur 115 ml
- Chemin du Craincy : empiérement sur 0,40, largeur 3m sur 125 ml
- Total 200 200 F HT et hors honoraires D.D.A.F.

Ces travaux seront réalisés dès que les crédits seront versés à la Commune et dès que la procédure de remembrement le permettra.

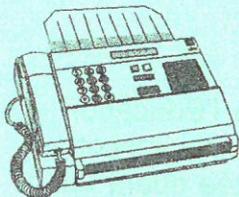
A noter que ces travaux ne coûteront absolument rien aux propriétaires de terrain ni aux habitants.

11. Achat de terrain



Un terrain de 2 000 m² susceptible d'intéresser la commune est proposé à la Municipalité par son propriétaire. Le Conseil émet un avis de principe favorable y compris quant au prix demandé mais charge le Maire de contacter les services compétents pour que la vente puisse se faire sans frais dans le cadre de la procédure du remembrement.

12. Télécopieur



Le télécopieur acheté en 1992 est hors service. Le devis de réparation est de 1 415 F HT. Un nouvel appareil de conception récente, utilisant du papier normal et plus rapide quant au temps de transmission (donc au coût de la communication) est disponible à moins de 2 000 F dans le commerce. C'est la formule que retient le Conseil.

13. Pré de la Scie



En liaison étroite avec la Municipalité de Lachapelle, le géomètre a effectué le bornage de l'emprise de la chaussée de la rue du Pré de la Scie et des trottoirs qui, dans un avenir non déterminé, pourraient y être réalisés. Cette formule, d'entente commune, permettra de partager entre les communes de THIAVILLE et de LACHAPELLE les frais d'investissement et d'entretien qui jusqu'ici étaient supportés par notre collectivité seule.

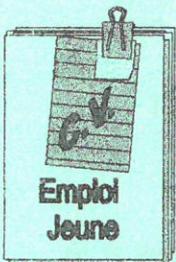
14. Travaux d'assainissement



La commission d'appel d'offres réunie le 13 juin 2001 a déclaré l'appel d'offres infructueux. En effet, seule une entreprise avait répondu et sa proposition de prix était supérieure de près de 20 % par rapport à l'estimation de la DDE. Une nouvelle procédure d'appel d'offres négociée est en cours.

15. Emploi Jeune

La demande faite auprès des Pouvoirs Publics est acceptée et le poste est accordé. Les tâches de ce poste seront la surveillance et le maintien du réseau d'eau, du réseau d'assainissement, des fontaines, des ruisseaux, une sensibilisation des scolaires et la problématique de la forêt.



Actuellement, la diffusion de l'offre en direction des titulaires de bac + 2 et au delà est en cours via l'A.N.P.E. La commission communale du "personnel communal" procédera à une pré-sélection sur CV et lettre de motivation, puis en étape ultime l'exécutif municipal (Maire et Adjoints), choisira le titulaire. Ce poste bénéficiera des diverses aides y compris Agence de l'Eau. Sa durée sera de 5 ans avec pérennisation possible à l'échéance. Mise en place souhaitée le 15 septembre 2001.

16. Divers

Le Maire fait le point sur le projet de lotissement locatif, sur le remplacement de la camionnette, sur les analyses du sol des parcelles à vendre au Pré de la Scie, sur un problème de bornage en limite du Parc d'Activité, sur les travaux de la Grande salle, etc.... Il remercie Messieurs CATHERINE et BARP pour leur intervention positive pour la remise en service des fontaines.

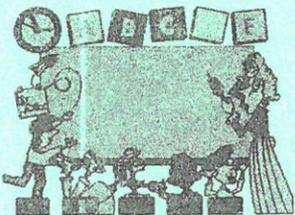


Il répond, avec les Adjoints, aux questions et lève la séance à 0h50.

BONNE NOUVELLE A L'ECOLE

Par courrier du 28 juin 2001, Monsieur l'Inspecteur de l'Education Nationale nous informe que, compte tenu de l'effectif d'enfants inscrits pour la prochaine rentrée, aucune modification ne sera apportée quant au nombre de classes. C'est donc bien le maintien des 3 classes qui est confirmé. Par ailleurs, Mademoiselle Carole MAZOYER notre actuelle directrice reste en place et nous nous en réjouissons.

Ces bonnes nouvelles nous confortent dans notre volonté, au coté des parents d'élèves, du Conseil d'Ecole, des "Amis de l'Ecole" et de l'équipe enseignante, de poursuivre les efforts entrepris et de les intensifier, avec la mise en œuvre de nouveaux services, afin que notre école soit encore plus attractive et davantage encore au service des enfants, de Lachapelle, de Thiaville ... et d'ailleurs, si certains parents le souhaitent !



CIRCULATION

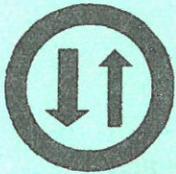


Les travaux relatifs à l'arrivée du gaz perturberont la circulation rues Paradis, des Vosges, de Grandrupt, de la Gare, Pierre Pierron, d'Alsace, de l'Eglise, etc. ... ces voies, au fur et à mesure de l'avancement des travaux se feront par circulation alternée, par déviation s'il y a lieu.

Il convient de redoubler d'attention et de rappeler notamment aux enfants que les chantiers sont interdits au public.

Par ailleurs, à l'occasion de la fête patronale, la circulation rue de l'Eglise sera interdite (sauf riverains) et la rue des Vosges sera mise en double sens.

Là encore prudence !



CLIN D'ŒIL



- "Le professeur demande :
 - Dans la phrase "Le voleur a été arrêté par les gendarmes", où se trouve le sujet ?
 - Et un petit malin répond :
 - En prison, m'sieur !"

- "Qu'est ce qui peut voyager jour et nuit sans quitter son lit ?
La rivière."

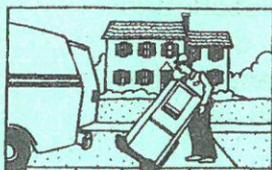
- "Dans un restaurant très cher et qui se veut très chic, un monsieur à la surprise de constater qu'à chaque plat qu'on lui amène, les portions sont vraiment congrues. A la fin du repas, le maître d'hôtel s'avance et lui demande très courtoisement :
 - Comment monsieur a-t-il trouvé le chateaubriand ?
 - Par hasard, sous un haricot vert."

- "Un imitateur monte sur la scène d'un café théâtre.
 - Qu'il est maigre ! s'exclame une dame.
 - Normal, répond son mari, le programme indique que c'est le clou du spectacle..."

- "Trois amis ont des noms vraiment étranges.
Un s'appelle Fou, un autre Rien et le dernier se nomme Personne.
Un jour, Personne tombe à l'eau. Rien l'a vu faire, demande vite à Fou d'appeler les secours. Alors Fou court au téléphone et dit :
 - Bonjour, je suis Fou. J'appelle pour Rien. Personne est tombé à l'eau."

- "Connaissez-vous l'histoire du lit vertical ?
 - C'est une histoire à dormir debout !"

OBJETS MENAGERS ENCOMBRANTS



La prochaine collecte des objets ménagers encombrants aura lieu le mercredi 12 septembre 2001.

Les objets sont à sortir la veille au soir.

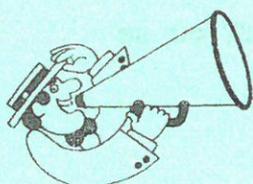
VIE DU VILLAGE

Nouveaux habitants :



- Mademoiselle Sandrine HEIM a emménagé au 12, rue d'Alsace.
 - Monsieur Laurent FLEURIGEON a emménagé au 4, rue d'Alsace.
- Nous leur souhaitons une très cordiale bienvenue.

PROCHAINES MANIFESTATIONS



27/07 : Fête du CLSH – Jeunesse Loisirs – Annexe.

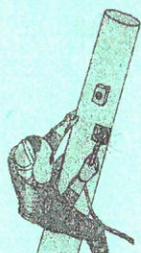
05/08 : Fête patronale, danse du coq – Tennis de Table, Club de l'Amitié.

OFFRE D'EMPLOIS

Familles Rurales Services recherche : des manutentionnaires, des soudeurs, une personne sachant utiliser une commande numérique pour des missions intérimaires.

Ils vous proposent aussi des travaux ponctuels chez les particuliers ou éventuellement en Entreprises.

S'adresser à : **FAMILLES RURALES SERVICES**
 Madame GOUHAUT
 Place du Général Hellé
 54122 AZERAILLES
 ☎ 03.83.75.43.92



DISTINCTION

Nous apprenons que par décision de Monsieur le Préfet en date du 4 juillet 2001, la médaille régionale départementale et communale (classe vermeil) est accordée pour 30 et bonnes années de services rendus à :

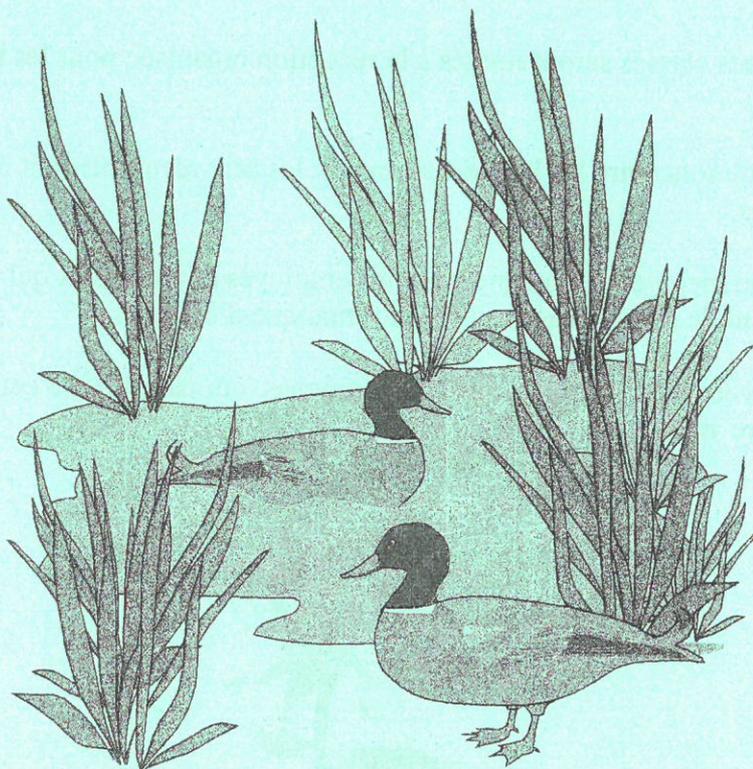
- Monsieur René HIRTZ,
- Monsieur Gaston STOUTER,
- Monsieur Michel JACQUEL.

La remise de cette distinction sera effectuée ultérieurement.
Toutes nos vives et sincères félicitations.

Michel JACQUEL.

**ORDURES MENAGERES**

En raison du mercredi 15 août, le ramassage des ordures ménagères est reporté au samedi 18 août.



Directeur : Michel JACQUEL
Dépôt légal : 328/820 Imprimerie : Mairie de THIAVILLE

VILLAGE FLEURI 2001

Le samedi 21 juillet 2001, le jury communal des maisons fleuries, présidé par Dominique THIRIET et assisté de Mesdames Evelyne GEORGES, Danielle HYPOLITE, Catherine MICHEL, ainsi que de Messieurs Michel GEORGES, Dominique GEORGE, Loïc MICHEL, Aurélien POIREL, a parcouru les rues de notre village.

Le jury a arrêté, après décompte des points obtenus, le classement suivant :

1	VAUTRIN Bernard	Les Hayottes	66 points	300 frs
2	DURAND J.François	Bellevue	65	250 frs
3	BENOIT Yvette	Fagnoux	63	200 frs
4	ERHARD Roger	Fagnoux	59	150 frs
5	COLIN Lucien	Rue de la côte	58	130 frs
5	DEMANGE André	Rue de la Libération	58	130 frs
6	PICARD J.Louis	Rue de la côte	57	100 frs
7	PAVOZ Alain	Fagnoux	55	90 frs
8	GEORGES Jean	Bellevue	54	80 frs
9	DURAND Maurice	Rue de la Libération	53	70 frs

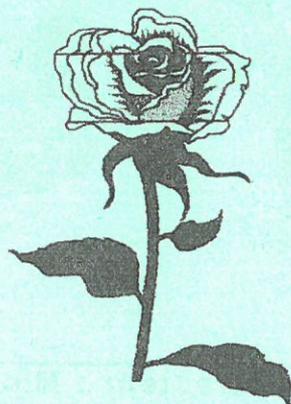
Tous les habitants classés seront invités à la réception organisée pour les traditionnels vœux du Maire.

Au cours de cette rencontre les lauréats recevront les prix récompensant le concours des maisons fleuries.

Encore un grand merci au dévouement de nos employés communaux qui contribuent à l'embellissement de notre village malgré leur manque d'effectifs.

Félicitations à vous tous , lauréats cités ou anonymes, qui participez à cet effort pour rendre accueillant notre village.

D.T.



Une page de notre histoire

FAGNOUX COMMUNAUTE FRONTALIERE

Par le traité de Paris du 21 janvier 1718, le duc de Lorraine cède définitivement à la France, Sarrelouis, Phalsbourg, Sarrebourg, Longwy et leurs dépendances contre la Chatellenie de Rambervillers prélevée sur l'Evêché de Metz. Fagnoux et Ste barbe sont donc pays étrangers.

La Chatellenie de Rambervillers devenant lorraine, ses forêts sont donc en pays étranger et les gardes de cette Gruerie ne pourront poursuivre les habitants de Fagnoux délinquants dans l'Evêché de Metz (France). Aussi vont-ils en profiter pour "picorer" à qui mieux mieux dans les forêts de la Gruerie de Rambervillers qui touchent leur finage à tel point qu'en 1740, l'abbé d'Estran chargé des affaires de l'Evêque de Metz à Baccarat va faire prendre des dispositions pour remédier à cette situation.

"Je soussigné d'Estran prêtre chargé des affaires de Monseigneur l'Evêque Comte et pair de France prince du St Empire ayant été informé du pillage continuel que les habitants de Thiaville, La Chapelle et Fagnot commettent dans les forêts de la Gruerie de Rambervillers et que la source de ce désordre est l'impunité autorisée par la proximité du terrain de France où se trouvent situées ces forêts parce que ces habitants se croient en sûreté dès qu'ils ont transportés leurs vols sur leurs terrains. Pour remédier à pareil abus il est nécessaire que les gardes de la Gruerie de Rambervillers puisse faire des rapports contre les délinquants qui transportent leurs délits en France à ces causes, je prie Monsieur de la Gruerie de Baccarat de vouloir bien faire prêter Serment en cette gruerie à tous les gardes de la Gruerie de Rambervillers qui se présenteront à cet effet et nommeront à Jean Claude Colson garde à cheval de la Gruerie de Rambervillers et à Joseph Bontemps garde demeurant à Ste Barbe dont les bonnes mœurs et capacité ont été reconnus par les officiers de la Gruerie de Rambervillers. Par moi fait à Baccarat le vingt trois juin mil sept cent quarante.

d'Estran Prêtre"

Colson et Bontemps sont reçus à la Gruerie de Baccarat le 23 juin 1740, Jean Mathieu le 28 juin 1740.

Les gardes de la Gruerie de Rambervillers feront des tournées dans le finage de Thiaville.

LE BATTANT A ECORCES

Il s'agit d'un pilon réduisant l'écorce de chêne en poudre de tan pour les tanneries. Il apparaît dans le Pied terrier de 1605 : "Rentés en argent dues à la Mairie de Bertrichamps et que le Maire dudit Bertrichamps reçoit acause de son admodiation.

Nicolas SAICATTE demeurant à Fagnou pour un battant à écorces érigé sur le ruisseau dudit Fagnou au dessus du fourneau des forges ou qu'on dit au Faing au lieu de celui qu'il voulait avoir proche ledit fourneau doit pour chacun an au terme de Noël deux francs. Ouy ledit Saicatte qui a convenu les dits deux francs et a promis n'incommoder autrui par la dite érection du Battant."

On retrouve le battant dans les comptes du Gruyer de Rambervillers.

"Compte de 1607.

Délivrance de bois faictes au bois du ban de Nossoncourt en l'an de ce présent compte 1607. Ledit Gruer a aussy fait marquer et délivrer à Nicolas Saicatte à Fagnon pour bastir un battant... que de sa très heureuse mémoire (que Dieu absolve) monseigneur le cardinal de Lorraine luy avoit octroyé la quantité de quatorze pièces de bois par ordonnance en datte ? juillet 1607 ?"

Dans un autre état on lit : "a été marqué et délivré quatorze pièces de bois à Nicolas Saicatte demeurant à Fagnon pour bastir un sien Battant... avoit este ruiné pour la commodité de la forge de Fagnou par ordonnance de Messieurs du Conseil privé de Monseigneur..."

Compte de 1623

"Délivrance de bois "A Jean Compte de Bertrichamps trois pièces de bois pour faire une roue et un arbre de son battant de Fagnou par l'estimation de Jean de Flin maître charpentier demeurant à Baccarat"

(Compte de la Gruerie de Rambervillers A.D. des Vosges G 2638)

LES FOURNISSEURS D'ECORCES

Le battant s'approvisionnait en écorces de chêne vraisemblablement légalement auprès de la Gruerie mais aussi auprès de particuliers qui écorçaient frauduleusement :

Compte de Gruyer

Amandes

1616 : "Ledit fortier fait rapport qu'il a gagé Demenge Jean Cunin de Thiaville qu'il a rencontré sur le faingt de Fagnoux menant une charrette de plançons pour faire de l'écorce et a este condamné à l'amande."

1631 : "Il a trouvé le Salpêtrier de La Neufville qui faisait un fardeau d'écorces amande de douze francs."

1632 : "Antoine de Bru de Thiaville qui écorchoit un plansson Chesne.

Jean de Cruviller dudit lieu qui avoit un chariot avec un fardeau d'écorces et chargeant du bois de Chesne.

Jean le Grand Colas demeurant à Thiaville écorchant un plansson à l'endroit de la Basse de la Corre. A fait rapport avoir trouvé la veuve Nicolas demeurant à Thiaville écorsant des bois tout debout aux fourasses (renvoyé à cause de sa pauvreté et que le bois a este pris dans les fourasses). A fait rapport avoir trouvé la femme Claudon Jacquot demeurant Thiaville en pareil mesure que la précédente (renvoyé de même)."

(A.D. des Vosges G 2646 – 2647)